

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi, de la  
formation professionnelle et du  
dialogue social

**Arrêté du 03 MAI 2016**

**portant désignation des membres du jury du cycle de perfectionnement des inspecteurs du  
travail stagiaires**

**La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue  
social,**

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de  
l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout  
au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-511 du 18 juin 2013 fixant des modalités exceptionnelles de  
recrutement dans le corps de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 8 août 2013 MODIFIE fixant l'organisation générale et le contenu de la  
formation pour le recrutement exceptionnel d'inspecteurs du travail stagiaires

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de membres du jury chargé d'évaluer les connaissances et les  
compétences acquises par les inspecteurs du travail stagiaires, lauréats de l'examen professionnel  
ouvert au titre de l'année 2015, au cours de leur formation de six mois :

Monsieur Serge LEROY, directeur du travail honoraire, représentant le directeur des ressources  
humaines, président du jury

Au titre des directeurs du travail :

Mme Mireille BENEYTOUT, directrice du travail, Direction des ressources humaines ;

Mme Chantal BOST-RENAULT, directrice du travail honoraire ;

M. Dominique DOPPIA, directeur du travail, ministère de l'agriculture ;

Mme Hélène RUBI, directrice du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi de Bretagne

Au titre des directeurs adjoints du travail:

Mme Odile PEGON, directrice adjointe du travail, Direction générale du travail ;

Mme Katia DUPUY directrice adjointe du travail, Direction régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile de France

M. Damien JOURDES, directeur adjoint du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;  
M. Jean-Paul LEGROS, directeur adjoint du travail, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Au titre des personnalités qualifiées :

M. François VAREILLE, administrateur civil ;

Mme Claudia CARRERO, attachée principale d'administration de l'Etat, ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Mme Frédérique HENRION, attachée principale d'administration de l'Etat, ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

M. Thomas DUPUY, ingénieur de prévention, ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

## Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **03 MAI 2016**

Pour la ministre et par délégation,  
la sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels

  
Marie-Françoise LEMAÎTRE